

Règlement intérieur (Cahier de charge)

Transport scolaire 2025/2026 Lycée et Ecole Saint Exupéry

Le transport scolaire est assuré par Monsieur Didier YAMEOGO ; les bus sont la propriété de M. Didier Yaméogo et de BELEMTISE **prestataire externe du LFSE**

Le présent règlement intérieur a pour but de rappeler les obligations, les consignes de sécurité et les comportements dans le bus.

Les parents ayant souscrits au transport scolaire sont tenus de régler les frais en début d'appel à cotisation pour permettre le bon fonctionnement des bus (carburant, salaires, assurances et charges diverses sur les 10 mois de l'année scolaire de septembre à juin) et ces cotisations ne sont pas remboursables Ouaga 2000 40 000 CFA/mois Zone du bois 35 000 CFA/mois. NB : Tarif soumis à un éventuel changement

Les parents sont informés qu'une assurance a été souscrite par le transporteur pour couvrir les élèves lors des trajets ; une copie de l'attestation pourra être fournie aux parents qui en feront la demande.

Pour le bon fonctionnement du transport et la sécurité de vos enfants, des règles sont à respecter :

- Etre à l'heure à l'arrêt du bus le matin et à la sortie des cours (5 minutes maximum après les sonneries, ceci afin de ne pas retarder le bus, de permettre aux élèves d'être à l'heure au lycée et à l'école que ceux qui sont en fin de trajet rentrent le moins tard possible à leur domicile et pour toute modification des horaires de sortie informé impérativement les accompagnatrices et les chauffeurs ;
- **Restez assis dans le bus, ceinture de sécurité attachée sans crier et respecter les autres** (les paroles, les gestes, les insultes et autres formes de provocations de nature à troubler les autres ne sont pas admis,) ;
- Pour tout différend constaté, le signaler au chauffeur qui avisera Monsieur YAMEOGO qui informera les parents des élèves concernés ;
- Pour toute absence, merci de prévenir les accompagnatrices, les chauffeurs ou Monsieur YAMEOGO ;
- Les personnes non inscrites au bus ne sont pas acceptées.
- Pour les demandes exceptionnelles de transport d'amis, le trajet coutera MILLE FRANC (1000) FCFA à l'aller comme au retour

NB : Il est formellement interdit d'écrire ou de déchirer les sièges et de faire des graffitis dans le bus (**tout manquement fera l'objet d'exclusion du bus**). Les frais liés aux réparations du Bus dégradé du fait de l'élève seront à la charge des parents. ATTENTION. Journée continue donc 2 départs 14h30 et 16h30 pour le lycée et l'école aux heures habituelles. **En cas d'accident aucun élèves n'est autorisé à quitter le bus, ils doivent tous attendre le bus relais pour la suite du trajet.**

En cas d'impossibilité due à un cas de force majeur, le transport non assuré sera remboursé aux parents d'élèves.

Les manquements au présent règlement feront l'objet d'avertissement aux parents. Au bout de trois (03) avertissements, l'élève sera exclu définitivement du bus.

Nos contacts - Pour l'école primaire Cécile : 72 24 78 18 (Zone du Bois) Marie Monique : 72 24 79 12 (Zone du Bois) Safi Yaméogo : 70 43 61 79 (Ouaga 2000) Léon Yaméogo : 70 24 84 25 (Petit Paris) Didier Yaméogo : <ul style="list-style-type: none">- Domicile : 25 31 23 45 – STD : 25 31 32 21- Portable : 70 20 42 92 / 70 33 63 62 (WhatsApp)- Orange Money : 76 51 32 10- Email : did.yameogo@yahoo.fr	Nos contacts - Pour le lycée Madi Zoundi : 72 14 61 52 (Zone du Bois) Patrice Pacmogda : 78 37 68 19 (Zone du Bois) Armand Zongo : 63 40 09 20 (Zone du Bois) Moussa Ouédraogo : 73 75 40 37 (Ouaga 2000) Léon Yaméogo : 70 24 84 25 (Petit Paris)
--	--

Je soussigné Monsieur et Madame, parents de l'élève, nous engageons à respecter le présent règlement intérieur.

Tél Whatsapp Numéro.....
Ouagadougou le

Signature des Parents d'élèves
Précédée de la mention <<lu et approuvé>>